

LE QUOTIDIEN

VOL. VI

MERCIER & CIE, EDITEURS-PROPRIETAIRES

MARDI, 19 MAI 1885

12, 14, 16 et 18, COTE DU PASSAGE, LEVIS

No 257

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
19 mai 1885

Une erreur judiciaire

—De quoi donc, ma fille? — fit Ovide, feignant de ne pas savoir ce que la servante voulait dire, quoiqu'il ait parfaitement compris.
—Du banquet?
—Quel banquet?
Ce fut la patronne qui répondit:
—Un dîner par souscription que mon offre à une brave porteuse de pain... Elle a failli être écrasée il y a quelques jours, et n'en a réchappé que par miracle... C'est une dignissime... Nous l'aimons tout ici...
—Mais je le crois bien, que j'en serai! — répliqua vivement Soliveau.
—Combien par tête?
—Six francs...
—Les voici...
—Apporte la liste, Marianne, et d'inscrire le compagnon.
La servante apporta la liste.
—Quel nom? — demanda la patronne.
—Pierre Lebrun...
—C'est écrit... Maintenant, trinquons...
Les petits verres d'eau-de-vie se agnèrent et furent vidés d'un trait, puis la maîtresse de l'établissement souhaita le bonsoir à son nouveau pensionnaire et regagna sa cuisine de nouveaux soins la réclamaient.
—Ce sera bien le diable si cette fois je ne réussis pas à nous débarrasser définitivement de Jeanne Fortier! se dit Ovide resté seul. De cet élan, mon cher cousin Paul Harman ne saura même pas qu'elle est partie saine et sauve de l'accident de rue Git-le-Cœur...
Après ce court monologue, il retourna chez lui.
Le lendemain matin, il se rendit à bonne heure au Rendez-vous des Singers, où on lui servit son premier repas.
Le Tourangeau et le Lyonnais, en tenue de travail, c'est-à-dire bras nus car ils n'avaient point encore fini leur service à leurs bougeries respectives, virent manger et soupe et boire le vin blanc.
En voyant Ovide, ils poussèrent uneclamation joyeuse accoururent lui secourir les mains, et s'attablèrent à table de lui.
—Un zanzibar! commanda le Tourangeau.
—Non, dit Ovide. Demain, si vous voulez, on jouera la consommation. Ce matin c'est moi qui paye le blanc.
Séance terminée il fit monter six bouteilles et invita plusieurs compagnons.
On le connaissait déjà, on constata de visu ses bons rapports avec le Lyonnais et le Tourangeau, personne ne fit de façon pour accepter.
Tout à coup Jeanne Fortier entra, et le Lyonnais l'aperçut.
—Par ici, maman Lison, lui cria-t-elle. On vous offre un verre de champagne.
Non-seulement Ovide ne sourcilla point, mais il ajouta:
—Arrivez, arrivez, la mère, et soyez la bienvenue. C'est moi moi qui paie. Marianne, donnez un verre de champagne.
La porteuse de pain s'était approchée.
Elle regarda le Dijonnais.
—Je ne vous connais pas... — dit-elle.
—C'est un nouveau compagnon... un bon garçon de la boulangerie... un nouveau qui paye sa bienvenue... — dit le Lyonnais.
—Et quand il n'y en aura plus il y en aura encore!! — reprit Ovide, Marianne, quatre autres bouteilles.
La servante obéit.
Siveau remplit les verres.
Jeanne Fortier heurta le sien contre celui du misérable qui avait voulu l'assassiner et qui comptait on ce moment un nouveau crime dont il se rendait victime.
—Une pauvre femme prit ensuite une tasse de café au lait, tendit la main à Ovide et se retira.
—Bien sûr que vous êtes du banquet? — demanda le Tourangeau.
—En l'honneur de maman Lison? — j'en suis. — On m'a raconté la semaine dernière que vous n'avez pas versé vos six francs... sans que j'aie pu au banquet je payerai volontiers ma bienvenue... — On hésite à laisser moisir les six francs dans un vieux bas...
—A la bonne heure! C'est un bon point, celui-là! s'écria l'un des compagnons. — Je parie qu'au banquet il y en aura encore! — répondit Ovide.

LXXXVI
—Vous nous chanterez des gaudrioles... — appuya le Lyonnais... — Ça fait bien dans le paysage...
—Tout ce que vous voudrez... — répliqua Soliveau; j'ai un répertoire de premier comique de café concert.
—Faudra faire chanter maman Lison... — s'écria Marianne, qui allait et venait en desservant.
—Ça, par exemple, ce ne sera point facile... — répondit le Tourangeau.
—Pourquoi donc?
—Maman Lison est une brave femme, la crème des femmes, mais triste comme son bonnet de nuit... On croirait qu'elle est rongée par quelque gros chagrin...
—Bah! fit Ovide d'un ton jovial, je me chargerai bien de la dérider — je lui dirai le petit mot pour rire...
L'heure du travail était arrivée pour le Lyonnais et le Tourangeau. Ils quittèrent leur table.
—En attendant, — continua Soliveau, — je vais aller chercher de l'ouvrage... C'est très sérieux... L'héritage de mon digne homme d'oncle n'est pas inépuisable... Et, après avoir payé sa dépense, il sortit.

Etienne Castel, dès le lundi matin avait envoyé une dépêche au maire de Joigny.
Cette dépêche, nos lecteurs le devinent, était relative à Raoul Duchemin.
Dans la journée le peintre reçut la réponse à ce télégramme.
Le maire annonçait que, n'ayant point encore porté plainte contre l'infidèle employé, il attendrait pour prendre un parti qu'une lettre explicite lui eût été adressée par Etienne Castel.
Celui-ci s'empressa d'écrire une longue épitre, très détaillée, qu'il fit jeter à la poste, puis il reprit son travail interrompu.
Le jour approchait où Georges aurait vingt-cinq ans accomplis; l'ex-tuteur du jeune homme voulait, fidèle à sa parole, lui envoyer, ce jour-là le tableau qu'il lui destinait.
Il ne restait plus d'ailleurs à mettre au point que quelques détails sans grande importance.
Le lendemain soir tout serait fini. En même temps que le tableau Etienne Castel, obéissant aux volontés du bon curé de Chevry, remettrait à Georges la lettre que le prêtre lui avait confiée.
Cela devrait avoir lieu le vendredi suivant.
En travaillant l'artiste repassait dans son esprit les diverses choses qu'il avait apprises relativement à Paul Harmant, et il se pensait qu'en remettant à Georges la lettre révélant le mystère de sa naissance, il aurait bien voulu être à même de lui dire:
—Je connais le véritable assassin de Jules Labroue, et grâce à moi rien ne t'empêche de poursuivre la réhabilitation de ta mère injustement condamnée!
Mais malgré les présomptions qui lui semblaient accablantes pour Paul Harmant, il ne pouvait s'écrier, preuves en main:
—Cet assassin, le voilà. J'arrache son masque et je te montre son visage. Ce n'est pas Paul Harmant, c'est Jacques Garand!
Donc il devait s'abstenir jusqu'au jour et jusqu'à l'heure où Ovide Soliveau, tombe dans ses mains, parlerait, et soit par ses paroles, soit par des papiers dont il était possesseur, lui fournirait la preuve si ardemment souhaitée.
Raoul Duchemin parviendrait-il à dépister Soliveau.
C'était là le point principal duquel tout dépendait, car même en prenant mille détours, même en déployant une habileté surhumaine, Etienne Castel ne pouvait sonder Paul Harmant.
L'ex-contre-maître, aujourd'hui vingt fois millionnaire, se sentant deviné, ou même soupçonné, disparaîtrait aussitôt.
Si Raoul Duchemin écoutait dans son entreprise, existait-il un moyen de tendre un piège au pseudo-Paul Harmant, de le contraindre à se rendre chez son complice, et de le suivre à la trace?
Voilà le problème qu'Etienne Castel se posait en travaillant, et il n'en trouvait point la solution.
La journée du mardi se passa tout entière sans que Raoul Duchemin eût donné de ses nouvelles.
Le mercredi n'apporta pas de résultats moelleux.

Duchemin ne parut point.
Etienne Castel résolut d'aller le relancer le soir même chez lui, ou plutôt chez mademoiselle Amanda qui lui donnait l'hospitalité, et, après son dîner, il se rendit rue des Dames.
Amanda, sa journée faite chez madame Augustine, était rentrée, puis ressortie, et le concierge de la maison ne pouvait dire à quelle heure la jeune femme ou monsieur Duchemin reviendraient.
Le peintre ne jugea point à propos de les attendre, mais il laissa sa carte pour Raoul et au dos de cette carte il traça au crayon ces quelques mots:
"Je serai chez vous demain jeudi à dix heures du matin. — Attendez-moi, il est indispensable que je vous parle."
Puis l'ex-tuteur de Georges reprit, fort préoccupé, le chemin de la rue d'Assas.
Amanda et Raoul ne rentrèrent que vers minuit.
Ils s'étaient, le matin, donné rendez-vous pour le soir dans un petit café de la rue Murillo, d'où ils pouvaient surveiller l'hôtel de Paul Harmant.
Quand ils arrivèrent rue des Dames, le concierge leur remit la carte laissée par Etienne Castel.
En lisant les deux lignes écrites au verso, ils pensèrent que l'artiste avait à leur apprendre quelque nouvelle importante, et ils s'en réjouirent.
Amanda eût bien désiré se trouver présente à la visite annoncée par l'artiste, mais elle ne pouvait pas, sa patronne l'ayant chargée d'aller rue des Beaux-Arts, chez une cliente, chercher des échantillons d'étoffes qu'on y avait déposés la veille; or, madame Augustine exigeait de sa part une grande exactitude, et elle tenait à rester chez madame Augustine, ce qui lui constituait une situation avouable.
Elle quitta donc la rue des Dames le lendemain matin à huit heures, en recommandant à Raoul de la faire prévenir dans la journée, s'il y avait du nouveau.
Dans le cas, où elle n'aurait rien reçu de lui, elle renferma immédiatement après avoir quitté le salon d'essayage.
Il faisait ce jour-là un temps splendide.
Amanda, n'était point pressée par l'heure, se dit qu'elle traverserait Paris à pied, en se promenant, et que sur les quais seulement elle prendrait une voiture pour aller chercher les étoffes et se faire ramener au magasin.
A neuf heures elle arrivait en face de la rue de la Seine.
Elle monta dans un fiacre et donna l'adresse de la rue des Beaux-Arts qui, tous les Parisiens le savent, va de la rue de Seine à la rue Bonaparte.
Nous nous séparerons d'elle un moment pour nous occuper d'Ovide Soliveau.
Dès le matin, lui aussi, il avait quitté sa demeure, mettant dans sa poche le flacon aux trois traits rempli de la liqueur canadienne rapportée de New-York et dont nous l'avons vu verser successivement quelques cuillerées au faux Paul Harmant en Amérique, et à mademoiselle Amanda Régamy à Bois-le-Roi.
Il se rendit au plus proche bureau télégraphique d'où il expédia au millionnaire, à l'usine de Courbevoie, la dépêche suivante:
"Pierre de remettre rendez-vous à demain, ne partirez que lundi prochain."
"OVIDE"
La dépêche envoyée, Soliveau prit une voiture et se fit conduire place du Châtelet.
Il entra dans un café et demanda de quoi écrire en dégustant un apéritif.
D'une écriture contrefaite il traça ces quelques phrases:
"La police de Paris recherche activement, mais sans le moindre succès une femme nommée Jeanne Fortier, condamnée à la réclusion perpétuelle pour les triples crimes de vol, d'incendie, d'assassinat, et évadée de la maison centrale de Clermont."
"Nous croyons que la police parviendrait à découvrir ce qui l'intéresse si l'on faisait assister deux ou trois agents de la sûreté à un banquet qui se donne aujourd'hui jeudi, à midi précis, chez un marchand de vin de la rue de Seine, à l'enseigne du Rendez-vous des chasseurs, en l'honneur d'une porteuse de pain qui se fait appeler Lise Perrin."
"On fera naître un incident qui

contraindra la fugitive de Clermont à livrer son identité."
Ovide glissa sous une enveloppe cette infâme dénonciation et, d'une écriture contrefaite comme celle de la lettre, traça cette souscription:
"Monsieur le chef de la sûreté."
"à la préfecture de police."
"URGENT."
Il sortit alors, chercha des yeux sur la place, aperçut un commissaire auprès du Théâtre Lyrique, lui fit signe de s'approcher et lui dit:
—Voulez-vous gagner quarante sous?
—Ça n'est pas de refus! Qu'est-ce qu'il faut faire?
—Porter une lettre...
—Ou?
—Pas loin d'ici, à la préfecture de police... au bureau du chef de la sûreté. Seulement il faut que cette lettre soit remise sur-le-champ...
—Elle le sera. Y a-t-il une réponse?
—Non.
—Donnez.
—Voilà les deux francs et voici la lettre.
—Grand merci, monsieur, je file.
Le commissaire était un vieux routier qui connaissait tous les détours de l'intérieur de la préfecture.
Il arriva droit à l'antichambre précédant le cabinet de l'important fonctionnaire qui veille sur la sécurité de Paris.
—Qu'est-ce que vous voulez? lui demanda un garçon de bureau.
—Une lettre pour monsieur le chef de la sûreté... c'est très pressé, à ce qu'il paraît... Est-il là?
—Il est là. Je vais lui remettre la lettre tout de suite... Attendez-vous une réponse?
—Non... ma commission est faite. Je m'en vais...
Et le commissaire tourna sur ses talons, tandis que le garçon de bureau entra dans le cabinet du chef.
LXXXVII
Ovide, rentré au café, attendait, et à travers le vitrage regardait au dehors.
Il vit au bout d'une demi-heure le commissaire se réinstaller à sa place habituelle.
Certain que la commission était faite, il s'en alla le long des quais avec une tranquille allure de bon bourgeois flâneur, en fredonnant un air d'opérette.
Le chef de la sûreté étudiait un dossier au moment où le garçon de bureau entra pour lui donner la lettre envoyée par Ovide.
Il la prit, déchira l'enveloppe, jeta les yeux sur son contenu, et sa physionomie s'anima.
—Ah! ah! murmura-t-il ensuite, voilà une dénonciation sur laquelle je ne comptais pas... Elle arrive d'ailleurs fort à propos car les agents découragés par l'insuccès, ne mettaient plus guère de zèle aux recherches. La personne qui écrit ceci paraît certaine de son fait. Ce doit être quelque ancienne détenue de Clermont qui vient de reconnaître sa compagne de captivité, et se fait une joie de nous la livrer... Je profiterai du renseignement, d'où qu'il vienne, il doit être bon...
Le magistrat frappa sur son timbre, et aussitôt le garçon de bureau se présenta.
—Voyez au poste des agents, lui dit le chef de la sûreté. Brichard et Montel doivent s'y trouver. Vous me les enverrez sur le champ.
Quelques minutes s'écoulaient, puis la porte se rouvrit et les deux agents désignés parurent et furent accueillis par cette question.
—Où en sont à Paris les recherches faites pour retrouver Jeanne Fortier, l'évadée de Clermont?
—Monsieur le chef de la sûreté a-t-il lu notre rapport ce matin? répondit Brichard.
—Pas encore... — M'annonçait-il un résultat quelconque?
—Hélas! non... L'évadée reste introuvable...
—Ainsi, pas un indice?
—Pas un... — Montel et moi nous avons une conviction...
—Laquelle?
—C'est que Jeanne Fortier n'est point à Paris et se cache quelque part en province.
—Jeanne Fortier est à Paris, répliqua le chef d'un ton sec.
Les deux agents ne se permirent point de répondre négativement, mais ils échangèrent un regard où se lisait l'incrédulité la plus complète.
(A suivre)

TABAC

POUR FUMER DU TABAC
Doux et Délicieux
— ESSAYEZ LE —
GOLD LEAF!

Le meilleur tabac à fumer qui n'ait jamais été fabriqué dans le marché. Il est fait avec la plus fine feuille de la Virginie, pressé et coupé. C'est justement l'article qui plaît aux fumeurs. Essayez-le. Manufacturé par

LEMESURIER & FILS,
En vente chez tous les marchands de tabac et les épiciers.
18 mai 1885. — 1m

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS



Le Steamer "Orleans"
CAPT. BOLDUC

A partir du 1er MAI inclusivement, fera ses voyages comme suit jusqu'à nouvel avis, le temps et les circonstances le permettant

L'ILE	QUEBEC
5.15 a. m.	6.30 a. m.
8.00 a. m.	9.15 a. m.
10.00 a. m.	11.30 a. m.
1.30 p. m.	2.30 p. m.
3.30 p. m.	4.45 p. m.
5.45 p. m.	6.45 p. m.

LE DIMANCHE
11.30 a. m. 1.00 p. m.
1.45 p. m. 2.30 p. m.
3.15 p. m. 4.00 p. m.
5.00 p. m. 6.00 p. m.
7.00 p. m.

Touchera à Saint-Joseph en allant et venant. Les jours de fête, un voyage se fera de l'île à Québec à 8 heures du matin.

TRAVERSE DE St-Romuald et Sillery



LE VAPEUR "LEVIS"
CAPT DESROCHERS

Tiendra la ligne suivante à partir du 16 courant, le temps et les circonstances le permettant:

Québec	St-Romuald
5.15 a. m.	5.15 a. m.
9.00 a. m.	8.00 h. a. m.
11.30 a. m.	10.00 h. p. m.
2.00 p. m.	1.00 h. p. m.
4.30 p. m.	3.00 h. p. m.
6.15 p. m.	5.30 h. p. m.

SERVICE DU DIMANCHE
1.30 h. p. m. 2.00 h. p. m.
3.30 h. p. m. 5.30 h. p. m.
6.00 h. p. m.
9 mai 1885.

BELLEAU, STAFFORD & BELLEAU, Avocats.

BUREAU: A QUEBEC
No 42, RUE SAINT-PIERRE

A LEVIS
Magasin de F. - X. Lemieux

COTE DU PASSAGE
Heures de bureau à Lévis: De 9 h. a. m. à 5 h. p. m. De 7 h. p. m. à 8 h. p. m.

M. EUSEBE BELLEAU tiendra le bureau à Lévis.
11 mai 1885. — 3m

Terre à vendre

On offre en vente une terre de 31 arpents de largeur sur 40 arpents de longueur, située dans la paroisse de Sainte-Claire, à une demi-lieue de l'église. Il y a près la terre un moulin à scie. Plusieurs bâtiments sont construits notamment une grange neuve qui a coûté \$1100. Une excellente sucrerie composée de 900 érables. La terre est fertile. On peut acheter le tout pour \$3,000.
S'adresser à

M. PIERRE GODBOUT,
Sainte-Claire, ou à ce bureau.

N. B. — Des pompes sont installées dans la maison et la grange. Conditions de paiement faciles.
14 mars 1885. — 3m

A vendre

Le yacht LION, appartenant à l'ancien Gaudry, à 25 pieds de longueur, 9 pieds de largeur et à quille couillante, est très élégant et bon marché, belle voile neuve, bon ancrage avec chaîne galvanisée et lest en fonte d'environ 3,000 livres pesant à vendre aux meilleures conditions.
S'adresser à

T. GAUDRY ou
à MM. PELLETIER, FILS & Cie,
Fraserville.

30 avril 1885. — 1m

Avis au public

Le sousigné appelle l'attention du public sur l'étal qu'il a construit presque à l'entrée de la halle pour vendre des viandes saines et fumées, du beurre et des œufs, des fruits et des légumes.
On aura l'avantage de choisir parmi une quantité de tous ces articles de la consommation et de payer le meilleur marché que partout ailleurs.
Un autre avantage, c'est que les dames, en achetant à cet étal, ont le privilège de faire transporter à domicile, les articles qu'elles ont achetés au marché, le sousigné tenant une voiture au service de ses clients.
—ADRESSE—
Les jours de maigre, on trouvera à cet étal, toutes les sortes de poissons. Prix réduits.
ULDERIC BEGIN,
Levis, 14 mai, — 3m.

LEVIS, 19 MAI 1885

L'AUTORITE ET LA JUSTICE

La capture de Riel ne fait plus aujourd'hui aucun doute. Les troubles du Nord-Ouest, dont la victoire de Batoche faisait déjà présager la fin prochaine, sont maintenant à peu près terminés. Les insurgés, privés du chef, dont le nom seul était un signe de ralliement, et découragés par leur dernière défaite, ne pouvaient plus opposer qu'une résistance de courte durée.

Nos troupes vont pouvoir s'avancer sans encombre jusqu'à Prince-Albert, pour de là porter secours au col. Otter à Battleford et frapper un coup définitif, destiné à ramener à l'ordre les indiens. En effet l'ardeur et l'activité de ces derniers, au lieu de s'abattre, semblent redoubler à mesure que les malheurs tombent sur ceux dont ils voulaient se faire les alliés.

Ce dernier engagement, s'il a lieu, terminera la campagne.

Mais si la victoire est l'honneur de la guerre, l'ordre est celui de la paix. Et pour pouvoir donner à cet ordre des bases stables pour l'avenir, le gouvernement va avoir à régler les difficultés qui ont servi de prétexte au soulèvement, et à prononcer sur le sort des rebelles et de leur chef.

Ces difficultés elles existent, provenant de droits, auxquels le gouvernement a peut-être trop tardé de faire justice. La révolte n'était pas le moyen pour les Métis d'exercer cette revendication, et l'autorité, en rétablissant l'ordre de manière à se faire respecter, exerçait là un droit indisputé chez toutes les nations civilisées.

Cette leçon donnée, il lui restera la justice à administrer. La sera le point le plus difficile. Il lui faudra une enquête longue et minutieuse avant de pouvoir prononcer sur le sort des insurgés. Bien des circonstances devront entrer en ligne de compte et influer sur la nature de la sentence qui les attend. Trompés et ameutés pour la plupart par quelques turbulents, ils ont pris les armes sans avoir considéré quelle faute ils commettaient, et sans avoir non plus calculé la responsabilité qu'ils encouraient.

Ne pouvant un instant supposer, qu'une poignée d'hommes put avoir quelques succès contre les forces dont le Canada pouvait disposer, ils n'avaient en tout ceci probablement qu'un but : forcer le gouvernement à s'occuper d'eux.

Nous ne voulons pas justifier ici la rébellion du Nord-Ouest. Elle est au contraire injustifiable sous tous les rapports. Mais ils est des circonstances que l'autorité, si elle ne veut pas se laisser emporter par les éblouissements du triomphe, devra prendre en considération. Si elle ne s'en enfreint pas ; c'est une rébellion d'un autre genre, venant d'en haut celle-là qui se donne pour mission de punir celle qui vient d'en bas ; c'est une révolte directe contre le principe de justice qui doit régir tous les actes de l'autorité. C'est un rappel à l'ordre, par un renversement de l'ordre. Dans les deux cas on encourt la responsabilité des résultats.

CHOSSES ET AUTRES

Riel a déclaré à ceux qui l'ont arrêté, qu'il s'est décidé à se rendre parce qu'il avait reçu du général Middleton la lettre suivante :

Batoche, 11 mai.

M. Riel, Je suis prêt à vous recevoir vous et votre conseil et à vous protéger jusqu'à ce que votre cas ait été décidé par le gouvernement.

MAJOR MIDDLETON.

La Minerve parlant de l'arrestation de Riel dit :

"Maintenant que fera-t-on de Riel ? Voilà la question qui se pose. De tout temps les prisonniers politiques ont été des personnages embarrassants.

Ce qui est probable, certain même c'est que la justice aura son cours."

Le col. Irvine va revenir du nord-ouest, ayant à son actif, la brillante retraite sur Prince-Albert.

Ce n'est encore que le seul haut fait que le télégramme ait attaché à la renommée du prudent colonel durant toute la campagne. Heureusement qu'il y a temps pour les explications comme pour le reste.

Les dépêches de Paris nous apprennent que Victor Hugo atteint de maladie de cœur et d'une inflammation de poumons succombera probablement à ces maladies durant la journée.

Un télégramme reçu, en cette ville, de l'île du Prince Edouard annonce la mort de l'hon. J. C. Pope, ex-ministre de la marine et des pêcheries.

Nous lisons dans la Patrie : "...Oni, nous le répétons, Riel n'est qu'un insensé, un illuminé entièrement irresponsable de ses actes. C'est un visionnaire dont l'exaltation maladroite ou naturellement beaucoup d'effet sur l'esprit des gens primitifs qui le prenaient pour un espèce de prophète.

"Il se disait un envoyé de Dieu, et se croyait sincèrement chargé d'une mission providentielle. Il nous a un jour déclaré à nous-même, avec le plus grand sérieux, qu'il avait été élu pape, mais que pour des raisons d'Etat, la chose était tenue secrète pour quelque temps. Il nous a même fait feuilleter des cahiers de productions prétendues littéraires qui indiquaient jusqu'à l'évidence une intelligence complètement fourvoyée depuis de longues années.

"On ne peut pas condamner cet homme ; ce serait contraire à toutes les lois de l'humanité."

LES BONS TIREURS

La guerre qui se fait actuellement dans le Nord-Ouest peut s'envisager à bien des points de vue et prêter à une foule de réflexions différentes. Comme tous les sujets, elle a plusieurs faces. Il faudrait plus d'un chapitre pour exposer les opinions de tout le monde sur l'opportunité et la non opportunité d'entreprendre une telle campagne, et sur celle de la finir.

Mais, il y a un fait que personne ne peut nier, c'est que les Métis sont de redoutables tireurs et qu'ils sont loin d'être des peureux et des lâches, comme l'avait publié le colonel Wolseley.

Les combats qui viennent de se livrer entre les troupes royales et les soldats de Riel prouvent avec la plus grande évidence que Wolseley, en 1870, n'aurait pas fait une entrée triomphale au Fort-Carry, si les Métis, moins confiants dans les promesses du gouvernement, s'étaient mis en tête de lui barrer le passage. Si ce colonel autrefois et général aujourd'hui s'était trouvé cette année au combat de l'Anse-aux-Poissons, et à celui de Batoche, il est très probable qu'il aurait refait ses idées sur la prétendue lâcheté des Métis, et qu'il aurait d'eux maintenant une toute autre opinion.

C'est peut-être la conséquence de sa sottise vantardise qui amène les désastres ou tant de personnes succombent en ce moment. Si on eut pensé trouver une chaude résistance de la part des Métis, les troupes au lieu de partir de gaieté de cœur, et à la hâte comme pour un voyage de plaisir, y auraient regardé deux fois, et les officiers supérieurs auraient manœuvré plus lentement ; mais non, on s'imaginait qu'il suffisait de paraître avec un accoutrement militaire pour faire prendre la fuite à ces hommes là. Voilà ce qui a trompé bien du monde, et ce qui a pu contribuer à faire tomber tant de militaires sur le champ de bataille.

D'un autre côté, cette bravoure des Métis, et cette habileté étonnante, déployée par des hommes qui n'ont jamais étudié la stratégie, nous forcent nécessairement à songer aux services éminents qu'ils auraient pu rendre au gouvernement dans les vastes territoires du Nord-Ouest. Il est facile de comprendre comment ces fins chasseurs, habitués à la vie dure des déserts, connaissant les coins et recoins du pays, auraient formé un rempart contre ces tribus sauvages qui ont toujours redouté les Métis. Que de fois, nous avons entendu raconter, qu'une poignée de chasseurs avaient mis en fuite des centaines de Sauvages qui voulaient les attaquer. En 1852, sur le grand côté du Missouri, soixante-sept Métis se défendirent pendant deux jours contre deux mille Sioux ; Mgr Lafleche, alors missionnaire à la Rivière-Rouge, se trouvait à ce combat. Les Sioux furent repoussés, et si les Métis avaient voulu profiter de leur victoire, ils auraient anéanti la tribu. Si, au lieu de leur faire la guerre, le gouvernement se les était attachés, il n'aurait pas été à la peine d'entretenir des armées pour protéger désormais les colons contre les attaques des Sauvages.

D'ailleurs, la vue des troupes irrite les Indiens, comme la vue d'un bâton dont on le menace, enrage le dogue. Le chef des Sauvages de Qu'Appelle disait aux militaires lorsqu'ils sont arrivés : "Pourquoi venez-vous ici en si grand nombre ? Est-ce que nous avons manqué à notre parole ? Nous avons gardé nos promesses ? Votre vue ici me fatigue ?"

Des cavaliers Métis connaissant les Sauvages, parlant leur langue, vivant au milieu d'eux, capables par conséquent de découvrir leurs desseins auraient été mille fois plus en état de prévenir leur soulèvement que des troupes anglaises qui ne feront que les mécontenter sans leur inspirer de crainte. Ainsi dans cette guerre entreprise à tort ou à raison, on est en frais de détruire un élément qui aurait fait toute notre force contre les tribus Sauvages. Voilà encore un point que nous sommes obligés d'admettre.—Le Manitoba, 20.

PARLEMENT FEDERAL

Chambre des Communes

Ottawa, 18 mai.

Après les affaires de routine. M. LANDERKIN dépose une pétition des électeurs de South Grey, signée par 77 électeurs, contre le bill de franchise.

L'hon. M. BLAKE demande s'il existe une correspondance entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique et le gouvernement, subséquemment au 18 mars 1885, au sujet des nouveaux arrangements entre la compagnie et le gouvernement ?

1. Est-ce qu'il y a été présenté un rapport de l'ingénieur en chef au sujet de cette affaire ?

2. Existe-t-il un rapport d'aucun ministre ou ordre en Conseil ou autre rapport d'officier de la compagnie du Pacifique à ce sujet.

L'hon. M. POPE répond qu'il ignore s'il existe une correspondance au sujet des nouveaux arrangements proposés par le Pacifique. Il y a eu une correspondance privée entre lui et le président du chemin de fer du Pacifique, mais elle est confidentielle et d'un caractère privé.

En réponse à sir Richard Cartwright, l'hon. M. POPE dit que les dépenses de l'administration du chemin de fer Intercolonial du 1er juillet au 1er mai 1884 étaient de \$1,158,700 et les recettes pour la même époque de \$1,739,357. Les dépenses du 1er juillet 1884 au 1er avril 1885 sont de \$1,966,000. Les recettes étant de \$2,172,700. L'augmentation des dépenses est dû aux tempêtes de neige que nous avons eu l'hiver dernier.

L'hon. M. MACKENZIE BOWELL, dit en réponse à M. Cartwright qu'avant le départ de sir Leonard Tilley pour l'Angleterre, le gouvernement a fait un emprunt temporaire de \$2,000,000 pour faire face aux dépenses de la révolte du Nord-Ouest et payer la subvention au chemin de fer du Pacifique.

En réponse à M. St-George, l'hon. M. BOWELL dit que le nombre d'employés à l'intérieur du département de la douane est de 27, dont cinq canadiens-français, le même nombre que lorsqu'il est entré comme ministre de ce département.

En réponse à M. Blake, sir JOHN dit que jusqu'à présent vingt-six chefs de familles Métis avaient été reconnus comme ayant droit à recevoir 160 acres de terre et 40 moutons 240 acres. Tous les documents concernant le Nord-Ouest seront préparés et mis prochainement à la disposition de la Chambre.

Sir JOHN en réponse à M. Blake, dit que les arrangements proposés à l'instance du gouvernement entre la compagnie du Grand-Tronc et du Pacifique pour l'exploration du chemin de fer du Nord étaient en voie de négociations, mais jusqu'à présent n'étaient pas considérées satisfaisantes.

En réponse à M. Blake, sir JOHN dit que des fraudes avaient été découvertes de la part d'un certain officier dans le département des terres fédérales et qu'une enquête se faisait actuellement à ce sujet. Les détails seront rendus publics lorsque l'enquête sera terminée et les faits connus.

Sir JOHN en réponse à M. Blake, dit que la compagnie du Pacifique ne considérait pas satisfaisantes les résolutions proposées à son égard par le gouvernement.

En réponse à M. Blake demandant si Louis Schmidt, Gabriel Dumont, Moïse Ouellette et Michel Dumais, avaient été au service du gouvernement.

Sir JOHN a dit que Louis Schmidt seul avait été employé par le département des terres fédérales comme commis.

L'hon. M. BLAKE demande si un arrangement a été conclu à l'instar du gouvernement, entre les compagnies du Grand-Tronc, du chemin de fer du Nord et la compagnie du Pacifique au sujet du droit de passage des convois du Pacifique sur la voie du chemin de fer du Nord.

Sir JOHN répond que les deux compagnies sont arrivées à un arrangement satisfaisant pour le gouvernement.

Sous prétexte de discuter le bill de franchise, sir RICHARD CARTWRIGHT commence un discours dans lequel il veut discuter les finances du pays ; le député Orateur le rappelle à l'ordre, et appel de cette décision ayant été demandé par l'opposition, la chambre vote et maintient la décision du député Orateur.

Quelques autres amendements incluant certaines provinces de l'opération de l'acte sont ensuite rejetés. M. Mitchell propose un amendement à l'effet d'accorder le droit de suffrage à tout citoyen ayant payé ses taxes. L'opposition se déclare en faveur de cet amendement qui équivaut au suffrage universel, la discussion se continue.

La Chambre est ajournée à 2 heures.

PROCES DES CONSPIRATEURS

Londres, 18 mai.

Le procès des dynamitards est terminé d'aujourd'hui. La salle de la cour était remplie de monde. Il y avait aussi un grand nombre de dames. Les prisonniers avaient l'air inquiets et ils ont écouté la charge du juge Hawkins avec le plus grand intérêt. Cette charge était évidemment contre eux. Le juge explique la nature de l'accusation et fit connaître la loi régissant une semblable matière. Il fit ensuite une analyse de la preuve à charge ; attirant l'attention du jury sur le fait de la déclaration de Burton qui n'étant pas sous serment, méritait peu de confiance.

"S'il y avait, dit-il, quelque vérité dans cette déclaration, il est étonnant que Burton n'ait pas amené de témoins pour l'appuyer." Hawkins attira aussi l'attention des jurés sur le fait qu'on avait vu souvent ensemble Cunningham et Burton et qu'ils avaient des relations ensemble à propos de la valise. Ce qu'ils ont dit à leur maîtresse de pension à ce sujet et l'explication peu satisfaisante donnée par Cunningham sont autant de fait à charge.

Les jurés se retirèrent et délibérèrent environ quinze minutes. Ils revinrent alors en cour et rendirent le verdict de coupable.

Le juge les condamna alors à l'emprisonnement pour la vie.

La sentence a été reçue avec applaudissements.

MORT DE S. Em. LE CARDINAL LASAGNI

Son Em. le cardinal Lasagni est mort le 20 avril, à Rome, après une courte maladie.

Il était né en 1814. Créé cardinal et réservé in petto dans le consistoire du 13 décembre 1880, il avait publié dans le consistoire du 27 mars 1881. Mgr Lasagni avait fait partie de la nonciature de Paris, sous Mgr Fornari, il y a trente ans. On se rappelle que c'est lui qui, en raison de ses fonctions, remit au Pape la casquette blanche, lorsque Léon XIII fut proclamé par le Conclave pour succéder à Pie IX.

La mort du cardinal Lasagni réduit à 57 le nombre des membres vivants du Sacré-Colège sur 70 qu'ils devraient être. Il y en a 29 dont la création remonte au pontificat de Pie IX et 28 qui ont été créés par Léon XIII. Ils sont 5 romains, 25 italiens et 27 appartenant aux différentes nations.

Le doyen d'âge des cardinaux est le cardinal Henri Newman, âgé de 85 ans ; vient ensuite le cardinal Guibert, archevêque de Paris, dont la santé a inspiré ces semaines dernières de vives inquiétudes ; il est âgé de 83 ans. Les cardinaux Mertel et Caverot ont atteint l'âge de 79 ans. Le plus jeune des cardinaux est l'Em. Sébastien Neto, patriarche de Lisbonne, âgé de 44 ans. Les plus anciens des cardinaux sont les E.Em. Mertel, cardinal depuis 27 ans, Sacconi et Panbianco, 24 ans, Pitra, 22 ans.

La hiérarchie de l'Eglise universelle comprend actuellement 12 sièges patriarcaux, 175 sièges archiepiscopaux, 716 sièges épiscopaux et 165 délégations, vicariats et préfectures apostoliques.

Léon XIII a érigé 7 archevêchés, 23 évêchés, 1 délégation, 20 vicariats et 7 préfectures apostoliques, en tout 58 nouveaux titres, qui marquent l'heureux développement de la hiérarchie sous son pontificat.

GAZETTE UNIVERSELLE

On dit que le Vermont Central est actuellement en état de faire circuler ses trains réguliers sur le Waterloo-Magog. On espère que MM. Bowen & Woodward se hâteront de faire mettre la dernière main aux travaux. C'est important pour la ville de Sherbrooke.

Voici le résultat des élections du Barreau du district d'Artabaska : MM. L. E. Pacaud, bâtonnier ; E. J. Hemming, syndic ; L. J. Cannon, trésorier ; P. H. Côté, secrétaire ; E. Crépeau, W. H. Felton et Joseph Lavigne, membres du conseil.

Le moyen de monter un escalier sans éprouver de fortes palpitations de cœur, consiste à s'arrêter au bas de l'escalier et respirer à bouche ouverte une bonne quantité d'air. Cela fait, gravir les marches en respirant par le nez. Sur le palier, nouvelle provision d'air, nouvelle ascension, toujours en respirant par le nez. C'est à essayer. L'occasion ne manque pas dans notre pays.

Ayant appris que la gourme sévissait sur les chevaux américains, le gouvernement a passé des résolutions à propos de l'exportation dans le Manitoba et la Colombie anglaise. Chaque cheval sera examiné par un médecin vétérinaire et le propriétaire paiera une piastre, si c'est dans le Manitoba et deux piastres si c'est dans la Colombie anglaise. Tout cheval qu'on essaiera de faire passer en contravention à ce règlement sera confisqué.

On a reçu de lord Wolseley, une dépêche remerciant les voyageurs canadiens pour leurs services que tous les officiers de l'expédition estiment à une grande valeur. Le général n'a que des louanges à faire des Canadiens pour leur excellente conduite sous tous les rapports.

E. W. Goddard qui disparaissait de New-York, il y a quinze ans, après avoir soustrait la somme de quinze mille piastres à ses patrons, vient d'être arrêté à Minneapolis. Après avoir dissipé le produit de son vol, il entra à l'emploi de la maison Barnaby & Cie. Son application au travail, sa bonne conduite, lui méritèrent la confiance de ses patrons qui lui donnèrent, en 1883, une part dans les affaires. Barnaby essaiera d'obtenir la liberté de Goddard en payant la somme de sa concussion. Le prisonnier n'avait que 17 ans, lorsqu'il commit le vol.

Le conseil municipal de Richmond ayant accordé des licences d'auberges à tous ceux qui en ont demandé, le trésorier provincial a donné instruction à l'inspecteur de ne pas émettre de licences pour le présent et de faire un rapport spécial de toutes les demandes. On parle de porter la question devant les tribunaux au moyen d'un mandamus contre l'inspecteur pour le contraindre à accorder des licences.

On célèbre en ce jour le cinquième anniversaire de la fondation du Courrier de Worcester. La fête doit

être magnifique. Il suffit de savoir qu'il y aura parade des gardes de Lafayette, banquet, concert, danse et divers autres amusements. Cette fête a presque un caractère public. Des orateurs distingués adresseront la parole. Les Canadiens-français de Québec seront représentés par les honorables Chapleau et Langelier.

Nous félicitons notre confrère de l'heureuse idée qu'il a eue de célébrer avec autant d'éclat son cinquième anniversaire. Nous profitons de l'occasion pour lui offrir nos compliments et nos meilleurs souhaits de prospérité.

Plusieurs institutions financières de Montréal viennent de donner un exemple de générosité qui devra trouver des admiratrices parmi les institutions du même genre à Québec. La banque de Montréal a souscrit \$250 et la banque de Ville-Marie \$125 pour venir en aide aux familles des volontaires testés sans ressources. La banque de Montréal qui a une importante succursale à Québec, ne devra pas oublier le fonds de secours de nos volontaires.

On parle d'organiser à Weston une compagnie au capital de dix mille piastres pour l'exploitation d'une carrière à chaux presque indépuisable. Elle a une superficie de six acres et l'épaisseur est d'à peu près trente pieds. On a confiance dans le succès de ce projet.

Un ordre en conseil déclare que l'acte de tempérance du Canada sera en vigueur dans le comté de Drummond, province de Québec, à l'expiration du présent exercice. Une élection va avoir lieu, sous l'opération de l'acte de tempérance du Canada, à Guysboro, N. E., le 25 juin prochain, le sheriff Pooth étant officier-rapporteur.

L'INSURRECTION AU NORD-OUEST

Les nouvelles de Batoche confirment ce que nous avons déjà dit, à savoir : que tout danger était maintenant disparu de la part des Métis. Les troupes sont en route pour Prince Albert, où elles arriveront aujourd'hui ou demain.

Le danger se montre d'un autre côté à présent. On mande de Calgary que trois compagnies du 9e bataillon ont passé toute la nuit sous les armes et y passeront encore la nuit prochaine. On disait hier soir que la bande de Gros Ours n'était qu'à 40 milles au nord-est de la ville. Le colonel Amyot a demandé de nouvelles troupes. Un courrier est arrivé du fort McLeod pour chercher du secours, parce qu'on appréhendait l'effusion du sang.

Les sauvages ont pillé les maisons de messieurs Richard et McKenzie sur la rivière Red Deer.

Deux compagnies d'infanterie légère de Winnipeg sont parties pour Edmonton, hier, sous le commandement du major Lewis, avec 78 tonnes de provisions.

Avant le départ, les militaires ont été passés en revue par le colonel Amyot qui a leur adressé la parole. Le major Lewis a répondu aux éloges du colonel et les soldats ont crié trois hurrahs pour le neuvième bataillon.

Le major Boulton avec 200 hommes de la police à cheval cherche Dumont qui a été vu pour la dernière fois à dix milles au sud de la Traversée de Gariépy.

Depuis samedi plus de 150 rebelles ont rendu leurs armes. Les prisonniers, à l'exception des membres du conseil de Riel, reçoivent la permission de retourner sur leurs terres.

Les autres sont conduits à Prince Albert, et non à Regina, comme on le croyait d'abord.

Le colonel Otter ne bougera pas de Battleford avant qu'il ait reçu des ordres du général Middleton qui, une fois à Prince Albert, va préparer un plan de campagne contre les sauvages.

Louis Riel

Riel accuse Lawrence Clarke, de la compagnie de la Baie d'Hudson, d'avoir précipité la rébellion. Riel prétend de plus qu'il n'était pas le chef de l'insurrection ; qu'il est innocent et qu'il peut le prouver si on lui permettait de retourner aux Etats-Unis, mais qu'on ne lui accordera pas cette permission. Il dit de plus qu'il est content que les livres et les journaux des rebelles soient tombés en la possession du général Middleton ; car ces documents lui permettraient d'établir son innocence. Riel s'attend à être pendu et passe la grande partie de son temps en prière.

Quant à Dumont, un Métis l'a prié de se rendre mais il refuse toujours. J'ai pris les armes, dit-il, et j'entends combattre ; jamais on me prendra vivant.

Documents des rebelles.

Les documents des rebelles dont on s'est emparé à Batoche sont les minutes du conseil de Riel. Ils compromettent le nommé Monkman, qui est maintenant prisonnier. Il a pris une part active à la rébellion, dans les diverses assemblées et il com-

mandait plusieurs hommes au combat du Lac au Canard. Il a été mis aux fers.

Nouvelles diverses

A Montréal, on prélève des souscriptions pour payer les frais de l'avocat qui sera chargé de défendre Riel. La cause a été offerte à l'honorable M. Mercier qui a demandé à réfléchir.

Le service des transports entre Swift Current et Battleford a été suspendu parce qu'on rapporte que les sauvages sont sur la voie prêts à piller les convois.

Ant. Boucher et Lucien Miller du 9e bataillon qui étaient à l'hôpital de Winnipeg depuis quelque temps sont partis samedi soir pour leurs demeures respectives.

LE PACIFIQUE CANADIEN

La Gazette Officielle du Canada d'hier, annonce que la ligne du chemin du Pacifique Canadien est terminée jusqu'à la Colombie Anglaise; et qu'on pourra se rendre directement de Montréal à la Colombie anglaise en passant sur le territoire canadien; et que la voie est aussi confortable aussi durable que sur n'importe quel chemin du continent.

On a confiance qu'avant l'hiver prochain, on pourra se rendre sans changer de char jusqu'au Pacifique. On aura alors construit 2,100 milles de chemin dans l'espace de 55 mois, depuis la ratification du contrat par le parlement.

TELEGRAPHIE

ANGLETERRE

Londres, 18 mai.

Le Post prétend que lord Dufferin a écrit une lettre alarmante faisant connaître le désastreux effet produit aux Indes par la conduite du gouvernement anglais. On ne croit cependant pas généralement à cette nouvelle publiée par le Czar.

A la Chambre des lords cette après-midi, le baron de Westminster a vigoureusement dénoncé la politique du gouvernement au sujet du Soudan. Il a dit que chaque homme tué au Soudan l'avait été par le gouvernement; et cela par ses hésitations et avec autant de vérité que si les membres du gouvernement se fussent rendus, eux-mêmes, avec les soldats qui sont tombés sur le champ de bataille.

Lord Granville lui a répondu que la politique de faire retirer les troupes du Soudan était justifiable dans les circonstances. Je ne tomberai d'accord que sur un seul point avec le baron de Westminster, c'est que les troupes anglaises au Soudan se sont conduites admirablement et avec beaucoup de courage.

Gladstone a répondu à Lord Churchill au milieu des interruptions des conservateurs. Lorsque l'ordre fut rétabli, Gladstone s'arrêta pendant quelques instants et il dit d'un ton fort remarquable que ce moyen de discuter les questions politiques lui faisait peu de chose à lui dont la présence personnelle à la chambre ne pourrait qu'être une question de quelques mois et non de plusieurs années, et l'opposition demeura silencieuse durant tout le reste du discours de Gladstone.

L'explication fournie par Burton de la manière dont il était venu en possession de la valise de Cunningham a été déclarée non satisfaisante.

Le fait le plus à charge contre Cunningham, c'est qu'il se trouvait dans la tour de Londres au moment de l'explosion.

Le juge Hawkins, en rendant la sentence contre les prisonniers a dit qu'ils avaient été convaincus du crime le plus mauvais, le plus cruel et le plus lâche qu'un homme puisse concevoir. Jamais, ajoutait le juge, un homme ne saurait trop être persuadé qu'il n'est permis d'intimider Sa Majesté ou ses conseillers par des moyens tels que ceux employés par les prisonniers.

Il n'y avait qu'un seul moyen pour ceux chargés du ministère public de produire cette conviction, c'était de poursuivre les prévenus pour crime de haute trahison, comme ils l'ont fait.

Cunningham et Burton se sont très bien conduits une fois arrivés en prison. Ils ont montré beaucoup de courage et ont fait preuve de beaucoup de courtoisie envers leurs gardiens. Tous deux persistent à dire qu'ils sont innocents. On a placé des gardes additionnelles à la prison de Newgate. On transportera les prisonniers demain chacun dans une prison différente.

La Presse associée vient de publier des détails fournis par les américains sur les complots des dynamitards. On dit que Burton était l'un des chefs de la société appelée "Emmet" ou encore "Les fils de la liberté". Chaque "centre" dirigeait un certain nombre de conspirateurs.

Le chef de la société n'est pas O'Donovan Rossa, mais un homme résidant à Philadelphie. Burton autrement appelé James Feney, fut pendant longtemps l'un des amis d'O'Donovan Rossa. Quelques années plus tard Burton se chicanait avec Rossa et ils devinrent les deux plus implacables ennemis. Burton fonda une société et l'on croit que c'est dans un but de lucre.

Le même rapport fait connaître de quels moyens ont servi pour transporter les matières explosives à Londres. C'est Burton qui envoya Cunningham à la Tour de Londres avec un autre homme, pour la faire sauter.

Trois hommes ont été les auteurs de l'explosion du Palais de Westminster et deux de ces hommes étaient habillés en femmes.

FRANCE

Paris, 18 mai.

Le projet de former une armée coloniale a été discuté, aujourd'hui, à la chambre des députés. Le coût en est estimé à 8,000,000 de francs annuellement.

TERRE NEUVE

St. Jean, 18 mai.

Il y a eu, dimanche dernier, une nouvelle démonstration anti-catholique à la Baie Robert. La maison d'un nommé Daley, un des principaux catholiques a été presque démolie à coups de pierres. Plusieurs enfants d'écoles catholiques et même des hommes ont été insultés en se rendant à l'église. Les chefs orangeistes ont été condamnés à l'amende.

ONTARIO

Ottawa, 18 mai.

Madame Boileau est morte subitement samedi dernier d'une maladie de cœur.

Une nouvelle publication vient de paraître sous le nom de "The Canadian Military Gazette."

Le comité de police tient une enquête à huit clos, au sujet du vol commis dernièrement dans le département des licences de chien au conseil. Le fait que les voleurs ont pris la clef du safe, qu'ils savaient à qui elle appartenait et qu'ils connaissaient si bien où aller voler, jettent du louche sur ce vol. Plusieurs hommes de police croient que ce n'est pas un vol, mais que c'est une défection.

QUÉBEC

Montréal, 18 mai.

Le constable Dauris de la police a été enterré ce matin. Une députation de quinze membres accompagnait les restes du défunt.

Patrick Gannon qui est tombé en bas du mur de revêtement a succombé à ses blessures.

Les nouvelles cloches pour l'église Ste Thérèse sont maintenant exposées chez MM. Chanteloup.

Trois nouveaux cas de variole se sont présentés au No 663, rue Sanguinet. La maladie semble vouloir se répandre de plus en plus et la situation est grave.

La compagnie des steamers de la ligne Beaver a conclu des arrangements pour transporter ses passagers jusqu'à Montréal au lieu de les débarquer à Lévis comme les années dernières.

On a fait l'essai de la lumière électrique à bord du vapeur Québec. Il est probable que le nouveau système d'éclairage sera en opération dans une semaine, les ouvriers ont à mettre la dernière main aux appareils, ensuite les agents d'assurances feront leur inspection, et tout sera complet.

John Goderick a été arrêté par le constable Bériault, sur la rue des Commissaires. Le prisonnier qui est fou dangereux, gesticulait et disait qu'il attendait le paquebot qui devait le transporter en Angleterre où il allait épouser la Reine Victoria. Il a été conduit dans l'après-midi à l'asile St Jean de Dieu.

Le chef de police a reçu une lettre de Mary Jane Lafrance, de Pott's Station, demandant des renseignements sur la résidence actuelle des parents d'Edmond Lafrance.

Ce dernier s'est marié en 1880 et est resté avec sa femme dans l'Arkansas jusqu'à sa mort le 4 juillet 1884.

Son père se nomme Joseph et une de ses sœurs a nom Eugénie.

Toute personne, qui connaît la famille d'Edmond Lafrance, voudra bien en informer le chef de police ou le maître de poste.

NECROLOGIE

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris la mort de M. Achille Vézina, fils de M. Zéphirin Vézina, protonotaire du district de Beauve, arrivée samedi après-midi, le 16 courant. M. Vézina à peine âgé de 21 ans avait un brillant avenir dans le commerce. Il n'était que depuis quelques années chez MM. Pelletier, Fils & Cie, une des maisons de commerce les plus importantes de Fraserville, et ses services étaient presque indispensables. Emporté par les fièvres typhoïdes, ses chers parents ont aujourd'hui à regretter les brillantes qualités de ce jeune homme, chez qui se réunissait la générosité et l'affabilité et l'attachement à ses principes religieux.

Le défunt qui était beau-frère de M. Narcisse G. Pelletier a été inhumé dimanche après les vêpres. Son service a été chanté hier matin dans l'église de Fraserville, au milieu d'un concours nombreux de parents et amis.

La famille vaudra bien accepter nos sincères condoléances.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai.

Étaient présents: Son honneur le maire Pierre Lefrançois et messieurs les conseillers Beaulieu, Couture, Dussault, Fortin, Lainé, Lamontagne, Marquette et Samson.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

M. Antoine Jobin demande à louer la maison de la barrière No 2, qui est devenue vacante depuis que cette dernière a été enlevée.

Mlle Angèle Fortier se plaint que quelques-uns de ses voisins jettent des immondices dans le canal d'égouts qui exhale par conséquent une odeur nauséabonde. Le locataire de sa maison menace de s'en aller si elle ne prend pas les moyens de faire disparaître cet état de choses. Le surveillant des chemins est chargé d'y voir.

M. Barras s'offre à construire à ses frais sur un petit espace vacant avoisinant la halle de la rue Commerciale, un étal pour vendre des légumes. Renvoyé au comité général.

Le conseil semble d'opinion que cet étal doit être construit aux frais de la ville et loué à M. Barras.

Le club de raquettes remercie le conseil pour lui avoir généreusement accordé la salle publique pour donner un concert en faveur de la confrérie St-Vincent de Paul.

M. Dunbar, avocat, donne avis qu'il a été chargé par M. Samuel Green de prendre des procédures judiciaires contre le conseil pour dommages causés à sa propriété par l'eau. Un protêt, fixant le montant des dommages, a été signifié à la ville.

Le comité des chemins devra s'assembler demain matin, à dix heures, pour s'occuper de cette question.

La résolution suivante est ensuite adoptée:

Proposé par M. Dussault, appuyé par M. Fortin, qu'un escalier soit construit sur le terrain qu'offre gratuitement M. Dumontier dans le quartier Saint-Laurent, à la condition, toutefois, que le conseil s'engage à enlever le dit escalier, si un nouvel acquéreur du terrain venait à l'exiger.

MM. Joseph Beaulieu et Cie demandent qu'il leur soit permis de vendre de la viande dans un étal privé, rue Saint-Laurent. C'est une formalité qu'exigeait l'adoption du nouveau règlement des marchés, car MM. Beaulieu avaient obtenu leur licence il y a quelques mois.

M. Charles Labrie demande qu'il lui soit permis d'ouvrir un étal privé à l'angle des rues Saint-George et Saint-Henri.

Une longue discussion s'engage sur ce sujet. M. le maire et MM. les conseillers Beaulieu, Dussault, Lainé et Samson défendent les intérêts de notre nouveau marché. Notre halle n'est ouverte que depuis le 1er mai. L'expérience d'une quinzaine de jours n'est donc pas suffisante pour dire que le besoin d'un étal privé se fait sentir dans un rayon d'une couple d'arpents.

En outre, ce serait établir un mauvais précédent dont nous pouvons facilement prévoir le résultat. On avait commencé ce jeu-là lors de la construction de la halle Lanzone et les revenus bûssèrent à tel point qu'à l'époque de la vente, elle ne rapportait pas \$200 par année après avoir donné \$600.

On demandait depuis longtemps un marché dans le quartier Notre-Dame. Le conseil en a fait un magnifique, qui ne laisse rien à désirer sous aucun rapport. C'est donc un devoir aujourd'hui pour tout contribuable de travailler à alimenter ce marché qui coûte à la ville une somme assez ronde.

MM. Couture et Fortin pensent autrement.

En refusant à M. Labrie la permission d'ouvrir un étal privé, nous exposons la ville à perdre une certaine somme d'argent, puisque ce monsieur ira installer son établissement dans les limites de la paroisse Notre-Dame, comme l'a fait déjà M. Blouin.

Le besoin d'un étal se fait vivement sentir et, en justice pour les contribuables de cette partie de la ville, nous ne pouvons nous y opposer.

Il ne voient en quoi cela pourrait faire tort au marché. Payer ici ou payer là, c'est tout à fait la même chose.

Finalement, M. Couture propose, appuyé par M. Lamontagne, qu'un permis de vendre de la viande à l'angle des rues St-George et St-Henri soit accordé à M. Charles Labrie.

M. Dussault, appuyé par M. Lainé, propose en amendement que le besoin d'ouvrir un étal privé n'ayant pas encore été démontré, cette motion soit rejetée.

L'amendement est mis aux voix et adopté sur la division suivante: Pour—MM. Beaulieu, Dussault, Lainé, Lefrançois et Samson.

Contre—MM. Couture, Fortin, Lamontagne et Marquette.

Plusieurs contribuables du quartier St-Laurent demandent que la ville fasse un canal d'égouts depuis la propriété de madame veuve Langlais jusqu'à celle de M. Honoré Langlais, distance d'à peu près 500 pieds.

Le conseil s'oppose à cette requête, mais il décide de faire un fossé le long du trottoir pour l'écoulement de l'eau.

L'offre de M. F. X. Beaudoin pour poser des paratonnerres sur la halle et l'hôtel de ville n'est pas acceptée, le conseil n'étant pas prêt à faire ces nouvelles dépenses.

La requête d'un certain nombre de contribuables en faveur de la confection d'un canal d'égouts depuis la maison de M. George Fortin jusqu'à l'hôtel Victoria, est prise en considération.

M. Fortin donne avis qu'à la prochaine séance, il proposera qu'une somme d'argent soit votée pour cette amélioration.

Le canal en question aura 300 pieds de longueur.

Mlle Elizabeth Crean et M. H. Derome demandent au conseil de reconsidérer sa décision au sujet de l'octroi des licences d'auberges.

L'honorable Robertson, trésorier de la province, réclame la somme de \$78,204, due au fonds d'emprunt municipal. Il menace de mettre le compte entre les mains du shérif, si la ville ne prend de suite les moyens de le payer.

M. le secrétaire est autorisé à accuser réception de la lettre et dire que le conseil s'occupe du règlement de cette question.

Les héritiers Benson, Bennett et Cie réclament la somme de \$1,838.50 pour l'expropriation d'un terrain nécessaire pour la confection d'une côte reliant le quartier Notre-Dame au quartier St-Laurent. Ce terrain a 6,354 pieds en superficie et on l'éva-

lué à 25 cents le pied. Renvoyé au comité.

Les revenus de la barrière ont été de \$40 pour la semaine écoulée le 11 mai et de \$54 pour celle terminée aujourd'hui.

Sur proposition de M. Dussault, les gardiens de la paix Louis Guay et Jean Chrétien sont nommés inspecteurs du pain.

Le chef de police fait rapport que les constables ont visité 272 cours, dont 119 ont été trouvées propres et 153 très malpropres.

Plusieurs conseillers parlent du mauvais état des trottoirs et invitent les surveillants des chemins à y voir.

Il est ensuite proposé par M. Fortin, appuyé par M. Marquette, que les cultivateurs aient la permission de vendre leurs produits, dans les rues du quartier Saint-Laurent.

Cette motion soulève un long débat. La question du marché revient sur le tapis.

Finalement, la motion est mise aux voix et perdue sur la division suivante:

Pour—MM. Couture, Fortin, Lamontagne et Marquette.

Contre—MM. Beaulieu, Dussault, Lainé, Lefrançois et Samson.

Il est onze heures et quart et la séance est levée.

RESUMEE TELEGRAPHIQUE

On rapporte que les rebelles ont attaqué Merawi.

Les officiers turcs continuent à placer des torpilles dans le détroit des Dardanelles.

Des renforts sont envoyés tous les jours à Hérat. L'émir a fait des compliments aux soldats afghans.

MM. Geo. Stephen, du C. P. R., Joseph Hickson, G. T. R. Co. et Wainwright, assistant-gérant général, sont à Ottawa.

COURRIER DE LEVIS

Mort prématurée

Nous venons d'apprendre la mort prématurée d'un des plus riches cultivateurs de la Malbaie, M. Joseph Dufour. Il a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Nouveaux canons

Quatre canons, ce qui compose une batterie de campagne, ont été reçus par le paquebot Parisien. Les quatre wagons pour le transport des munitions sont arrivés en même temps. Hier matin un détachement de la batterie de campagne de Québec, sous les ordres du lieutenant Thibaudau, a été transporté à la citadelle.

Première communion

Cette cérémonie aura lieu à Lévis, lundi prochain. Le même jour, monseigneur l'archevêque donnera la confirmation.

Incendie

Un hangar servant à mettre en sureté les outils, et char à bras des employés de la section de Montigny du chemin de fer Intercolonial a été incendié hier après-midi. On croit que des étincelles se sont échappées des locomotives et auront communiqué le feu au hangar dont le bois était très sec.

Premier voilier

Le premier voilier arrivé d'outre mer, cette année, est le navire Gloaming, partie de Rotterdam, le 19 avril. Il est entré dans le port hier matin, à la remorque du vapeur Champion.

La barque Premier est arrivée une couple d'heures plus tard à la remorque du Lake.

Ce matin, favorisés par une forte brise de vent de nord-est, une trentaine de voiliers sont entrés dans le port. Un grand nombre d'autres arriveront dans le cours de la journée, car il en est passé 80, hier, à la Rivière du Loup.

Accident de voie ferrée

On mande de Yale, Colombie anglaise qu'un sérieux accident de chemin de fer est arrivé en cet endroit dimanche. La locomotive et toutes les voitures du convoi de la malle, moins celles des passagers, sont passées à travers un pont à treize ans de soixante pieds de hauteur. Le chauffeur et le serre-frein ont été tués, et le conducteur de la malle a été légèrement blessé. 200 chevaux ont été démolis et emportés par l'eau.

La variole

On craint à Montréal que les chapeaux n'occasionnent la propagation de ce terrible fléau. Entre autres mesures de précautions, on a fait distribuer la circulaire suivante:

"Toute personne qui sera convaincue de cacher des cas de variole (ou autre maladie contagieuse) dans sa demeure; d'aller dans les églises, écoles, places d'affaires, ateliers, manufactures, alors qu'il existe des cas de variole dans sa maison; de visiter l'hôpital des variolés sans permission, de se servir d'une voiture pour le transport de personnes atteintes de la variole ou d'autres maladies contagieuses, sans faire désinfecter ensuite sa voiture et ses vêtements, ou qui se

rendra coupable de négligence pouvant propager la maladie, sera passible d'arrestation et de pénalités."

C'est avec la plus grande confiance dans le résultat que les fabricants du tabac "Myrtle Navy" recommandent à toutes les personnes qui n'ont pas encore fumé de ce tabac d'en faire l'essai. Les milliers qui en ont fait l'essai déjà, donnent les meilleurs témoignages de sa bonne qualité. Ils sont unanimes à rendre un verdict en sa faveur.

COURRIER DE QUEBEC

Municipal

La votation commencée hier pour l'élection d'un représentant du quartier Champlain au conseil municipal, se terminera ce soir, à quatre heures. Hier à la fermeture du poll, M. Murphy avait 40 voix et son adversaire, M. Power, 38. Il reste donc une vingtaine de voix à enregistrer aujourd'hui.

Au recorder

Un jeune homme, ivre et stationnant à l'angle des rues Sainte-Geneviève et Saint-Patrice, est arrêté dans la nuit de dimanche et condamné le lendemain à dix piastres d'amende et aux frais ou à un mois de prison.

Plusieurs contribuables sont accusés d'avoir enfreint le règlement de l'hygiène. On leur accorde 24 heures de répit.

Moins heureux, un arrimeur de la basse-ville, convaincu d'avoir jeté des immondices sur le quai Saint-André, est condamné à cinq piastres d'amende.

Hôpital du Sacré Cœur

Les dames religieuses de cette institution ont décidé d'admettre des dames pensionnaires. Elles ont fait faire une douzaine de chambres et une jolie petite chapelle que Mgr a bénie il y a quelques jours.

Echappé belle

Hier au soir, vers dix heures, un jeune homme du nom de Martin, s'étant aventuré sur l'un des plans inclinés, au marché Champlain, a tout à coup mis le pied dans le vide. Il se serait infailliblement noyé, si un homme n'eût eu l'heureuse idée d'ôter son habit et de le tendre à Martin.

Ecclésiastique

Mgr Racine est parti pour Chicoutimi, ce matin, et Mgr Cameron pour Trois-Rivières.

Mgr Marquis est en cette ville depuis samedi.

Grand'messes

Il a été chanté hier et aujourd'hui, à la basilique, des grand'messes pour demander à Dieu de nous préserver du choléra.

Une autre grand'messe à la même intention sera chantée samedi matin à la basilique.

Ces messes sont recommandées par les dames de la haute-ville.

L'Inondation

L'accident arrivé au nouvel aqueduc, hier, a été beaucoup plus désastreux que les précédents. Une dizaine de maisons, des hangars, des écuries ont été inondés.

Pendant une demi-heure, l'eau a coulé par torrent dans cette partie de la localité. Les habitants étaient effrayés et les femmes se sauvaient comme elles le pouvaient avec leurs enfants.

C'est à la jonction des côtes de l'Aqueduc et Sauvageau que s'est produite la nouvelle rupture qui a causé des dommages pour quelques mille piastres.

Voici les noms des personnes qui ont le plus souffert de cette inondation aussi inattendue que terrible: MM. Marquis, Malouin, Leclerc, Laroche, Dion et Goulet, rue Wolfe; Mme veuve l'abbé, MM. Dion, Dumontier, Fortier, Henderson et Boutet, rue Arago; M. Chs. Beaumont, charretier, rue Franklin. Rues Herschel, les caves ont aussi été inondées. En outre les rues sont dans un état déplorable dans un circuit assez étendu, le flot s'est répandu jusqu'à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Ventes par le Shérif

DISTRICT DE QUÉBEC

No 1318. Le Crédit Foncier Franco-Canadien vs Moroney.—Les Nos 21-2, 21-4, 21-1, 21-7, 21-5, 21-8, du cadastre du quartier Notre-Dame, Ville de Lévis, Rues Fraser & Déziel, avec bâtisses, sujet à une rente annuelle de \$38.00 payable à L. E. Couture le 1er janvier. Vente en un seul lot à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire le 29 MAI courant à 10 heures a. m.

Bureau du Shérif, Québec, 18 mai 1885.

Colège de Lévis

Soirée

DRAMATIQUE ET MUSICALE

JEUDI, 21 MAI

Portes ouvertes à 7 heures.

Partie dramatique: Le sourd, pièce comique, et La mort du duc de Reichstadt, pièce tragique.

Partie musicale: Deux morceaux de fanfare, deux opérettes, deux chants à quatre voix.

Invitations impossibles à cause de l'exiguïté du local.

Sièges de centre \$0.10; sièges de côté, \$0.25, en vente à la librairie du Quotidien et à la porte du Collège.

LE SEUL AGENT AUTORISÉ
Pour la vente des célèbres
Lunettes et lorgnons
En cristal de roche
George Guenette
Horloger et bijoutier
36 Cote du Passage, Lévis.

ATTENTION!
CHAQUE TABLETTE DE
Myrtle Navy
EST MARQUEE
T. & B.
EN LETTRES BRONZÉS
Aucune autre marque de commerce.

L'octroi de terres
DU CHEMIN DE FER DU
Pacifique Canadien
Consiste en ce qu'il y a le meilleur
en terres à blé et à foin du Mani-
toba et des territoires du Nord-
Ouest.

Les terres sont à bon marché et à une faible
distance du chemin de fer, et particulièrement propres
à l'élevage des animaux et à l'exploitation des produits
des latices.

Offre Splendide
Pendant trente jours nous offrons, pour 30 centimes
ou livres qui contiennent cent recettes ou cent manières
différentes de s'enrichir, le prix ordinaire de ce
livre est de \$2.00, mais celui qui le possède
ne le donnerait pour aucun prix.

CANADIAN INFORMATION AGENCY
Boite 77, St-Roch, Québec.

Ne vous trompez pas!
Je donne avis que M. PHYDIE DROLET
qui vendait sa fleur préparée n'est plus à mon emploi
depuis le Premier Mai dernier.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
19 mai 1885

JULIE VERDIER.
CINQUIÈME PARTIE
Le proces
L'instruction du procès criminel intenté à Robert Dauray et à Jeanne d'Esparre était terminée.

LIGNE ALLAN
Sous contrat avec le gouvernement du
Canada et de Terre-Neuve pour le
transport des MALLEES CANADIENNES
et des ETATS-UNIS.

Table with columns: Vaisseau, Ton, Commandant. Lists various ships and their details.

Table with columns: Steamers, De Québec, De Montréal. Lists shipping routes and schedules.

Table with columns: Steamers, De Montréal, De Québec. Lists shipping routes and schedules.

Grand vente
AU BON MARCHÉ DE LEVIS
Une grande partie d'un fond de laqueronerie est
actuellement offert en vente à très grand sacrifice.

Magasin à bon marché
Beaucoup d'effets pour peu d'argent,
qu'on se hâte d'en profiter.
No. 18, Cote du Passage Lévis,
J.-B. MIGNAUD

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL
ARRANGEMENT
POUR LA
1884 SAISON D'HIVER 1885
Le et après Lundi, le 1er Décembre,
les trains de fer partent à la Station
de Lévis, tous les jours (Le dimanche excepté)
comme suit:

CHEMIN DE FER
Quebec - Central.
ARRANGEMENT D'ÉTÉ
A partir de MARDI, le 3 NOV. 1884,
les convois circuleront comme suit:

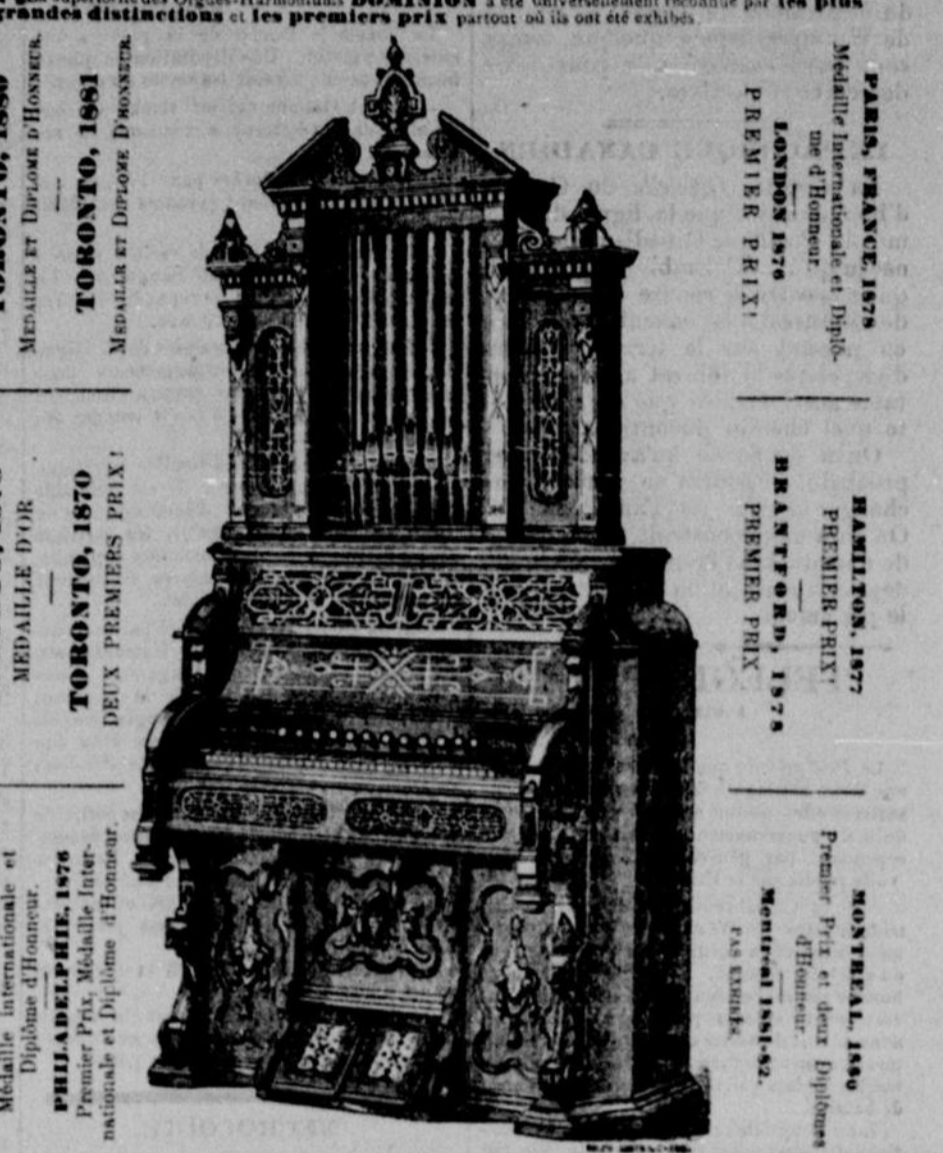
Table with columns: Mail, Mix, Fret. Lists train schedules and fares.

A louer
La maison actuellement occupée par
le soussigné, Rue Commerciale, consistant
en un bon logement pour famille
privée avec hangar et dépendances.

G. SEIFERT
BAZAR EUROPEEN
34, Rue de la FABRIQUE, Québec

S. MARMET
Rue des Marchands, Lévis

ORGUES-HARMONIUMS
DOMINION
— FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR —
L. E. N. PRATTE
— PAR LA —
Compagnie d'Orgues et de Pianos Dominion,
BOWMANVILLE, ONTARIO,



Et au-delà de 50 premiers prix!
AUX EXPOSITIONS DANS DIFFÉRENTES PARTIES DU MONDE.
Satisfaction garantie et conditions faciles.

L. E. N. PRATTE
AGENT GÉNÉRAL POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC
1676, Rue Notre-Dame, Montreal

GRAINES
A VENDRE CHEZ
S. MARMET
Rue des Marchands, Lévis

F.-X. EMOND
Sculpteur, Tailleur de pierre
41, Rue St-GEORGE, Lévis

—L'instruction étant terminée, dit-elle à sa fille désolée, Jeanne a le droit d'appeler un avocat près d'elle.
Jeanne, qui est encore une enfant, à beaucoup d'égards, et qui ignore tout de la vie, excepté l'amour et la persécution, n'y pense même pas, j'en répondrais.

grand, mince, d'allures correctes et d'aspect un peu froid.
Mais son visage franc, loyal, ouvert, l'intelligence bienveillante qui brillait dans ses yeux, malgré l'expression un peu ironique de la bouche, vous mettaient tout de suite à l'aise.
On se sentait bien vite en face d'un honnête homme et d'un homme bon.

On demande
Un agent résidant dans chaque village, ville et cité de la Province ainsi que plusieurs commis voyageurs pour vendre les machines à gaz à nouvel air, pour faire du gaz à air à 50 pour cent meilleur marché que le gaz à charbon et qui est en même temps aussi bon. Prix de vente ni pouvoir sont requis. Construit de toutes les matières depuis 15 bruliers jusqu'à 100 pour maison privée, magasin, Hôtels, Factories, Moulins, Rues, mines, etc., etc.